

12 MARTIGNY RÉGION

SAILLON Le centre thermal se dote d'une toute nouvelle attraction sous la forme d'un cours d'eau réalisé en pente douce pour un budget de 2 millions de francs.

Au milieu des bains, une rivière...

PASCAL GUEX

Une nouvelle rivière est en passe de se frayer un chemin dans la plaine du Rhône. Ludique et artificiel, ce cours d'eau pas comme les autres trace son lit à Saillon, dans l'enceinte même des Bains. «Nous sommes

« Les 180 mètres de ce cours d'eau sont en pente douce... »



JEAN-MICHEL RUPP
DIRECTEUR DES BAINS DE SAILLON



La future rivière thermale des Bains de Saillon, telle qu'elle a été pensée par les architectes du complexe et que découvriront les visiteurs dès les vacances pascales de 2012, si tout va bien. DR

en effet en train de doter notre établissement d'une nouvelle attraction: une rivière construite en légère déclivité et qui sera alimentée avec une eau – thermale bien sûr – à 33 degrés.»

Directeur des Bains de Saillon, Jean-Michel Rupp espère pouvoir inaugurer cette animation au printemps prochain. «Les travaux ont commencé il y a un mois et vont désormais bon train. Les entreprises ont ainsi profité de la météo favorable de cet automne

pour poser les coques en béton, des éléments préfabriqués qui préfigurent le parcours définitif de la future rivière.»

La date d'inauguration, elle, n'est pas encore connue. Tout dépendra en fait des températures et des précipitations de ce prochain hiver et des périodes de gel à gérer. «L'idéal serait de pouvoir redémarrer les travaux en mars afin de pouvoir mettre en service cette nouvelle attraction pour les vacances pascales.»

D'ici là, le groupe BOAS – qui avait racheté le centre thermal à la fin du mois de janvier 2008, avant de reprendre la gestion de la partie hôtelière du complexe saillonin au début de cette année 2011 – aura investi deux millions de francs dans la réalisation d'une attraction ouverte à tous. «Les 180 mètres de ce cours d'eau ont en effet été pensés en pente douce, avec un faible courant et un débit d'eau très agréable.»

Pas question donc de creuser une rivière type canyoning qui ferait tache dans un décor enchanteur et déjà riche de trois piscines thermales – dont une couverte – offrant une eau à 34 degrés, d'un bassin semi-olympique, d'un toboggan géant ouvert en 2010, d'un «pantagliesse», d'une patageoire et du nouveau village de saunas et son mayen de bien-être. «La mise en service de cette dernière attraction a littéralement boosté le secteur

thermal des Bains de Saillon.» Le directeur Jean-Michel Rupp avance une fréquentation record de 1080 visiteurs par jour. «Le nombre des entrées risque certes de se tasser quelque peu avec ce mois de novembre. Mais nous devrions tout de même dépasser les 1000 entrées quotidiennes sur l'année 2011 et nous situer ainsi dans la fourchette des 400 000 visiteurs budgétisée au début de cet exercice.» Trente ans après leur lancement, les Bains de Saillon ont

UN HÔTEL 4 ÉTOILES PLUS!

Passés sous l'aile du groupe BOAS, Les Bains de Saillon donnent un sacré coup d'accélérateur à leurs projets expansionnistes. Et pas seulement au niveau des infrastructures ludiques.

En même temps que prendra fin la réalisation de la fameuse rivière devaient en effet démarrer les travaux de construction d'un nouvel hôtel de qualité supérieure. «Nous venons de recevoir l'autorisation de construire un établissement 4 étoiles plus.» Le directeur Jean-Michel Rupp peut ainsi annoncer qu'un hôtel de 80 chambres – toutes orientées vers le sud – commencera à sortir de terre au printemps prochain. «Ce nouvel atout sera érigé en deux ans, dans le prolongement de l'hôtel 4 étoiles actuel qui continuera bien sûr de fonctionner comme aujourd'hui.»

La capacité hôtelière des Bains de Saillon passera ainsi de 70 à 150 lits, avec l'accent mis sur une qualité de service supérieure. «La partie restauration, comme celle dévolue aux séminaires ou aux soins de cette nouvelle aile sera bien sûr supérieure à notre offre actuelle, digne d'un véritable 4 étoiles plus.» PG

ainsi trouvé leur rythme de croisière. «C'est d'autant plus vrai que tous les secteurs – le thermal, l'hôtellerie, la restauration – et leurs 160 collaborateurs sont désormais tous placés sous une seule et même direction.»

VERBIER Un système de détection des fraudes soulève la question de la protection des données. Skiez, vous êtes photographiés!

Skiez, vous êtes photographiés! C'est ce qui nous arrive dans certaines stations de ski valaisannes depuis que de nouveaux systèmes de contrôle des forfaits ont débarqué. A Verbier, c'était l'hiver dernier. «Free Motion», le «Big Brother» des pistes, est conçu par la société Skidata. Il prend en photo les usagers qui pénètrent sur le domaine skiable et effectue des comparaisons durant la journée. Il peut également distinguer un adulte d'un enfant.

Impossible dès lors d'utiliser le forfait d'une autre personne. C'est ce qu'a pu constater Benoît Marchal, un touriste français, l'hiver dernier. L'une de ses amies s'est fait voler ses skis le premier jour de ses vacances à Verbier. Il lui propose alors de lui racheter son abonnement. «J'ai oublié de regarder les petites lignes sur le forfait qui n'autorisent pas cela», assure-t-il, niant avoir voulu tricher intentionnellement. Il sera rapidement rattrapé par la patrouille et son amie devra s'acquitter d'une amende de 200 francs. «C'est alors que nous avons découvert ce système, où les usagers ne sont jamais mis au courant de la prise de photos et la constitution d'un fichier avec nom et adresse.» Pour Benoît



Depuis l'hiver dernier, le système de sécurité prend en photo les usagers aux différentes entrées sur le domaine skiable. Les images sont ensuite comparées en cours de journée pour détecter les fraudes. HOFMANN/A

Marchal, c'est clair, Téléverbier viole la loi sur la protection des données. Le son de cloche est tout autre aux remontées mécaniques (lire ci-contre), où l'on a enregistré l'an dernier près de 400 infractions similaires.

Du côté de Skidata, on stipule clairement que l'utilisateur est le seul responsable du respect des lois en vigueur, notamment celles concernant la protection des données. Pour le Français, ce n'est pas le cas. Téléverbier assure être en règle (lire ci-contre). Benoît Marchal est con-

scient que l'atteinte à la protection des données est limitée. «Le fichier est probablement inoffensif pour 99,9% des gens, mais pour des clients qui fraudent sans avoir l'intention de frauder, si Téléverbier ne se montre pas plus flexible, ils risquent de devoir payer une amende.» Selon lui, la meilleure solution anti-triche reste la photo imprimée directement sur l'abonnement, comme pratiqué dans de nombreuses destinations. Il s'est promis de ne plus revenir à Verbier. OLIVIER HUGON

L'AVIS DE



ERIC A. BALET
DIRECTEUR DE TÉLÉVERBIER

«Nous sommes en règle»

«Le litige avec Monsieur Marchal – qui a admis avoir fraudé – aura eu le mérite de nous pousser à renforcer l'information sur le système. Il y avait des autocollants, des affiches, nous allons en mettre davantage, des panneaux plus grands. Mais nous sommes en règle. Le traitement des fichiers est restreint, ils sont détruits rapidement. Le seul cas de figure où nous utilisons ces données autrement que pour détecter les tricheurs, c'est pour rechercher des personnes qui se seraient perdues sur le domaine. Ce système limite par ailleurs les contrôles et donc les désagréments pour les clients qui respectent les règles. On utilise également la vidéo au départ des installations, ça nous permet de comprendre le déroulement d'un éventuel accident. Mais à chaque fois, le client est avisé de la présence des caméras.» OH

CE QUE DIT LA LOI SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Entrées en vigueur en 1993 déjà, la loi fédérale sur la protection des données et son ordonnance indiquent que «lorsque vous collectez des données, vous devez en informer les personnes au sujet desquelles les données sont recueillies, si cela ne ressort pas clairement des circonstances». On parle ici du principe de la bonne foi. Ne pas informer ou informer de façon erronée sur la collecte de données, c'est violer la loi. Le but de la collecte doit lui aussi être communiqué clairement. C'est principalement sur ces points que Benoît Marchal et Téléverbier sont en désaccord. Tout est question d'interprétation. Sachez enfin que «toute personne dont vous traitez les données dans un fichier a le droit de demander gratuitement des renseignements sur les données en question pour exiger, le cas échéant, qu'elles soient rectifiées ou supprimées.» Le préposé à la protection des données a contacté Skidata pour les sensibiliser à cette problématique. OH

MÉMENTO

MARTIGNY

Anniversaire. Les Tables du Rhône fêtent leur cinquième anniversaire aujourd'hui. Et elles ont choisi le grand marché d'automne (de 9 à 17 heures) pour célébrer cet événement en tenant un stand d'information par la Table locale. Accueil, reportage des jeunes et possibilité de se restaurer à midi et de se réchauffer avec une boisson à toute heure.

FINHAUT

Concert d'accordéons.

Vendredi 4 novembre, à 20 h à la salle polyvalente de Finhaut, l'accordéon sera à l'honneur avec un super concert donné par les virtuoses Yves Moulin, Valentin Claivoz et Grégoire Fellay. Entrée libre.

SAILLON

Randonnée à la carrière.

Samedi 5 novembre, la Société de développement de Saillon organise une randonnée accompagnée à la carrière de Saillon, sous la conduite d'Henri Thurme. Départ à 9 h, du Pont de Clusettaz à Saillon; pique-nique tiré du sac. Informations et inscriptions au 027 743 11 88.

En cas de doute pour la météo, vous pouvez composer le numéro suivant: 079 395 94 01.